

B1 - B2 - BR - BC - BE **essai- mesurage-vérification – REC**



RECYCLAGE
Habilitation électrique

Personnel concerné - Métier visé

Toute personne chargée d'assurer des interventions de dépannage ou de raccordement, des mesurages, essais, vérification sur des ouvrages électriques en BT.

Personnel devant renouveler le niveau B1-B2-BR-BC-BE
Essai/Mesurage/Vérification.

Objectifs

Être capable d'exécuter des travaux hors tension et des manœuvres en fonction de la classe de tension (B1 ou H1 – B2 ou H2), sur instructions verbales ou écrites et veiller à sa propre sécurité (hors consignation), selon la norme UTEC 18-510.

Prérequis

Avoir suivi la formation initiale en limite de validité, à présenter en début de formation.

Détails de la formation

Déroulement du stage :

10 heures 30 – Dans notre centre de formation ou en intra-entreprise.

12 stagiaires au maximum.

Formation théorique :

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours.

Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques.

Formation pratique :

Étude de la réglementation concernant les travaux d'ordre électrique sur les installations des domaines privé ou public :

- Décret n°88 1056 du 14 novembre 1988
- Circulaire du 16 février 1989
- Décret du 16 février 1982
- Arrêté du 17 janvier 1989

Présentation des publications UTEC 18 510, 18 530 et 18 540.

Étude des différents chapitres de l'UTEC 18-510

- L'habilitation : principe, définition et obtention
- Les travaux hors tension BT et HT (théorie et pratique)
- Les travaux sous-tension en basse tension
- Les travaux au voisinage de la tension (théorie et pratique)
- Les interventions BT (théorie et pratique)

Équipement des opérateurs en vue d'exécuter des interventions sous tension

Le matériel de sécurité

Dangers du courant électrique, secours des électrisés contrôle des connaissances

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences

Au terme du stage, une évaluation sur son déroulement sera réalisée avec les stagiaires.

Le formateur à l'issue de la formation détermine le niveau

d'habilitation possible en vue de la remise d'un titre d'habilitation délivré par l'employeur.

Attestation de formation remise en fin de stage, pour une durée de validité, recommandée selon la NF C18-510, de 3 ans.

Suite de parcours

Permettra au candidat de progresser vers d'autres habilitations électriques de niveau supérieur pour acquérir des savoirs et savoir-faire nécessaires à la réalisation d'opérations spécifiques.